

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU 29 juin 2021

~ ~ ~

Compte rendu d'affichage

Les membres du Conseil Communautaire se sont réunis le 29 juin 2021, à la Verrière des Cordeliers, 90 place Aristide Briand à Sainte-Colombe (69), sur la convocation qui leur a été adressée le 22 juin 2021, par le Président de Vienne Condrieu Agglomération.

**Etaient Présents :**

M. Thierry KOVACS, Président

M. Frédéric BELMONTE, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, M. Christophe CHARLES, M. Pierre-Marie CHARLEMAGNE, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Martine FAÏTA, Mme Anny GELAS, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Philippe MARION, Mme Catherine MARTIN, M. Guy MARTINET, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, M. Jean-Paul PHILY, M. Isidore POLO, Mme Sophie PORNET, M. Jean PROENÇA, M. Lévon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Béatrice TRANCHAND, Mme Evelyne ZIBOURA.

**Ont donné pouvoir :** M. Erwann BINET à M. Max KECHICHIAN, M. Jacques BOYER à Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Michèle CEDRIN à Mme Maryline SILVESTRE, M. Patrick CURTAUD à M. Daniel PARAIRE, Mme Annie DUTRON à Mme Anny GELAS, Mme Annick GUICHARD à Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Jean-Claude LUCIANO à M. Lévon SAKOUNTS, M. Denis PEILLOT à M. Christophe BOUVIER, Mme Brigitte PHAM-CUC à Mme Sophie PORNET, Mme Dominique ROUX à Mme Catherine MARTIN.

**Absente suppléée :** Mme Blandine VIDOR représentée par son suppléant M. Alain ORENGIA.

**Secrétaire de séance :** Mme Claudine PERROT-BERTON.

---

Début de séance 19h10.

Le procès-verbal du conseil communautaire du 4 mai 2021 est adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

1. **ADMINISTRATION GENERALE** – Composition du conseil et du bureau communautaire suite aux élections municipales partielles intégrales de Moidieu-Détourbe

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE :**

**PREND ACTE** de l'installation de Monsieur Christian PETREQUIN en tant que conseiller communautaire et de Mme Céline MESSINA en tant que suppléante pour la commune de Moidieu-Détourbe suite aux résultats des élections municipales partielles intégrales du 9 mai 2021.

Le conseiller communautaire de la commune de Moidieu Détourbe est le suivant :

<b>MOIDIEU DETOURBE</b>	Titulaire	Monsieur	PETREQUIN	Christian
	Suppléante	Madame	MESSINA	Céline

**PROCEDE** à l'élection des autres membres du Bureau de Vienne Condrieu Agglomération par un scrutin uninominal à bulletin secret.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

NOMBRE DE BULLETINS : 51

BULLETINS BLANCS : 0

BULLETINS NULS : 0

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 51

MAJORITE ABSOLUE : 26

Monsieur Christian PETREQUIN a obtenu 51 suffrages.

**PROCLAME** le conseiller communautaire suivant élu membre du bureau :

- Monsieur Christian PETREQUIN

Et le déclare installé.

**AUTORISE** Le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

2. ADMINISTRATION GENERALE – Actualisation des commissions thématiques et des représentants dans divers organismes suite aux élections municipales partielles intégrales de Moidieu-Détourbe

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**DIT** que les commissions thématiques instituées par délibération du conseil communautaire du 15 septembre 2020 sont composées du Président de Vienne Condrieu Agglomération ou son représentant et des membres dont l'annexe est jointe à la présente délibération actualisée avec les conseillers de la commune de Moidieu-Détourbe.

**PROCEDE**, après accomplissement des formalités règlementaires, aux désignations suivantes :

- Conseil d'administration de l'Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial Jazz à Vienne, 1<sup>er</sup> groupe : représentants de Vienne Condrieu Agglomération :

Représentant titulaire	Représentant suppléant
Hilda DERMIDJIAN (pour mémoire)	Christian PETREQUIN

- Comité syndical du Syndicat Mixte des Rives du Rhône :

Délégué Titulaire	Délégué Suppléant
Pascal CHANEAC	Christian PETREQUIN

- Comité du Syndicat Isérois des Rivières – Rhône Aval (SIRRA) :

Délégué titulaire	Délégué suppléant
Christian PETREQUIN	Jean-Marc CHARVIN (pour mémoire)

- Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Lucien HUSSEL de Vienne :

Représentants :
Christian JANIN (pour mémoire)
Christian PETREQUIN

- Conseil d'administration du Fonds Départemental d'Investissements Agricoles et Agro-Alimentaires de l'Isère.

Représentants titulaires (pour mémoire)	Représentants suppléants
Frédéric BELMONTE	Christophe BOUVIER (pour mémoire)
Lucien BRUYAS	Christian PETREQUIN
Luc THOMAS	Isidore POLO (pour mémoire)

**DIT** que les autres représentants de l'Agglo dans ces divers organismes restent inchangés.

**AUTORISE** Le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

3. ADMINISTRATION GENERALE – Approbation du Pacte de gouvernance sur la mandature 2020-2026

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**ADOpte** le Pacte de gouvernance entre les communes et Vienne Condrieu Agglomération pour la mandature 2020 – 2026.

**AUTORISE** Le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

4. ADMINISTRATION GENERALE – Rapport d'activité 2020 de Vienne Condrieu Agglomération

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activité 2020.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

5. FINANCES – Compte de gestion du receveur 2020 - Approbation

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2020 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur. Ceux-ci n'appellent ni observation, ni réserve de sa part. Ils sont approuvés tant pour le budget principal de Vienne Condrieu Agglomération, que pour les budgets annexes "Transports et déplacements", "ZAE", "Immobilier d'entreprises", "Assainissement ", "Eau potable", "Base de loisirs de Condrieu", « Parc de stationnement St Germain ».

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

6. FINANCES – Compte administratif 2020 – Approbation (Etat comptable consultable à la Direction des Finances)

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**DONNE** acte de la présentation des comptes administratifs 2020 et approuve les documents qui lui ont été présentés.

**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs annexés à la présente délibération.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

7. FINANCES – Affectation des résultats 2020

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**DECIDE** d'affecter les résultats 2020 conformément aux propositions faites ci-dessus.

**DIT** que ces affectations seront reprises dans la décision modificative n°2 du budget primitif 2021.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

8. FINANCES – Décision modificative n°2 – Budgets de l'exercice 2021 (Etat comptable consultable à la Direction des Finances)

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** la décision modificative n°2 du budget de l'exercice 2021 portant sur le budget principal et l'ensemble des budgets annexes de la communauté d'agglomération.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

9. FINANCES – Budget : Actualisation des autorisations de programme et crédits de paiement

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** l'actualisation des autorisations de programme et des crédits de paiement telle que décrite dans l'état annexé.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

10. FINANCES – Subvention d'équilibre 2021 au budget annexe Transports et déplacements

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**DECIDE** d'attribuer au budget annexe « Transports et déplacements » une subvention de 1 200 000 € pour l'exercice 2021;

**PRECISE** que les crédits nécessaires ont été prévus au budget primitif 2021 et que le mandatement de cette subvention d'équilibre interviendra avant la clôture de l'exercice ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

11. FINANCES – Subvention d'équilibre 2021 au budget annexe Base de loisirs de Condrieu

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**DECIDE** d'attribuer au budget annexe « Base de loisirs de Condrieu » une subvention de 137 800 € pour l'exercice 2021.

**PRECISE** que les crédits nécessaires ont été prévus au budget primitif 2021 et que le mandatement de cette subvention d'équilibre interviendra avant la clôture de l'exercice.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

12. POLITIQUES TERRITORIALES – Plan de relance : Contrat de Relance et de Transition Ecologique de Vienne Condrieu Agglomération

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A LA MAJORITE (1 abstention)** :

**APPROUVE** le Contrat de Relance et de Transition Ecologique de Vienne Condrieu Agglomération joint en annexe.

**APPROUVE** la Convention financière 2021 jointe en annexe.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

13. CONSEIL DE DEVELOPPEMENT – Avis relatif à la qualité de l'air

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**PREND ACTE** de la contribution du Conseil de Développement dans son avis intitulé « *Une meilleure qualité de l'air pour notre santé : pourquoi et comment ?* »

14. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Commerce : Aide directe régionale au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** le montant maximum des subventions allouées dans le cadre des aides directes aux entreprises :

Entreprises	Subvention Vienne Condrieu Agglomération	Subvention Commune	Subvention globale (Agglo / Commune / Région)
Anastasia Nails	1 659.45 €	1 659.45 €	5 531.50 €
ARTA Distribution – L'épicerie d'Antoine	3 000 €	3 000 €	12 736 €
Boucherie Privas	1 426.99 €	1 426.99 €	5 242.40 €
La roue d'or	2 610 €	2 610 €	13 617 €
Librairie Passerelles	3 000 €	3 000 €	16 000 €
Nomade – Amore mio	3 000 €	3 000 €	16 000 €
Vins et merveilles	3 000 €	3 000 €	16 000 €
Wine and breakfast – les enfants du Rhône	3 000 €	3 000 €	15 242.80 €

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

15. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Commerce : Soutien 2021 aux associations de commerçants

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** l'octroi d'une subvention aux associations suivantes :

Association	Subvention Agglo
ARTICOM	2 500 €
CAP COMMERCE	1 500 €

Les forces vives de Septème	1 500 €
Vienne Atout Commerce	20 000 €

Les crédits sont inscrits au budget 2021 (antenne : 6230 ; nature : 6574).

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

16. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Convention de partenariat 2021-2022 avec la CCI Nord Isère

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** : (M. Daniel PARAIRE ne participe pas au vote) :

**APPROUVE** la convention de partenariat 2021-2022 avec la CCI Nord Isère.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

17. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Mise en œuvre du dispositif Citélab

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** la mise en œuvre du dispositif Citélab sur le territoire.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

18. HABITAT – Programme Local de l'Habitat du Pays Viennois : Signature de l'avenant 2 à la convention opérationnelle d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** le projet d'avenant 2 à la convention opérationnelle d'OPAH proposé.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

19. HABITAT – Programme Local de l'Habitat du Pays Viennois : PPRT de Chasse sur Rhône et Villette de Vienne, Luzinay, Serpaize - Convention d'accompagnement

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** la convention pour l'accompagnement des propriétaires de logements soumis à une obligation de travaux dans le cadre des PPRT de Chasse sur Rhône et Villette de Vienne/Luzinay/Serpaize à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

20. HABITAT – Programme Local de l'Habitat du Pays Viennois : signature d'une convention d'objectifs avec SOLIHA Isère pour la fin d'année 2021

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** le projet de convention proposé et le soutien financier de Vienne Condrieu Agglomération à Soliha Isère d'un montant maximum de 14 300 € TTC : une partie forfaitaire de 2 900 € et une partie variable pouvant aller jusqu'à 11 400 € TTC en fonction du nombre de visites et de dossiers réalisés.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

21. HABITAT – Programme Local de l'Habitat du Pays Viennois : aide financière pour la construction de logements locatifs sociaux à Estrablin

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** l'octroi d'une subvention à SDH d'un montant de 119 000 € en vue de la réalisation en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) de 21 logements locatifs sociaux dont 10 PLUS et 8 PLAI dans le cadre de l'opération "le Jardin des Dames" à Estrablin. Cette subvention sera versée sous réserve de la décision de financement de l'Etat.

**APPROUVE** les modalités suivantes pour le versement de l'aide de Vienne Condrieu Agglomération, s'agissant d'une opération réalisée en VEFA : 50 % de l'aide seront versés sur présentation de l'acte de vente, puis les 50 % restants sur présentation de la convention APL.

Une convention de partenariat entre l'Agglomération et l'opérateur précisera le contenu et les modalités de réalisation de l'opération.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

22. COHESION SOCIALE – Programmation complémentaire 2021 du Contrat de Ville

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** conformément au tableau ci-dessous, la mise en œuvre des dépenses au bénéfice des porteurs désignés.

N° Action	Opérateur	Intitulé	Accordé par Vienne Condrieu Agglomération
PCS-1-13	Mairie de Pont Evêque	Les Estivales et terrasses d'été	20 500 €
PCS-1-14	Centre social de Chasse	Quartier d'été	5 000 €
PCS-1-15	Mairie de Vienne	Plan été	31 000 €
PCS-3-33	Centre social de Chasse	Pass'été jeune	5 500 €
<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>			<b>62 000 €</b>

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

23. AMENAGEMENT URBAIN – Urbanisme : Approbation de la modification n°1 du PLU de la commune de Saint-Romain-en-Gal

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** le dossier de modification n°1 du PLU de Saint-Romain-en-Gal, tel qu'il est annexé à la présente.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conformément à l'article R.153-21 du Code de l'Urbanisme, le dossier du Plan Local d'Urbanisme est tenu à la disposition du Public :

- à la Mairie de Saint-Romain-en-Gal,
- au siège de Vienne Condrieu Agglomération,
- à la Sous-Préfecture de VIENNE - Bureau des Affaires Communales

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie de de Saint-Romain-en-Gal et au siège de Vienne Condrieu Agglomération durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département, conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme.

La présente délibération sera exécutoire après accomplissement de la dernière des mesures de publicité conformément à l'article L.153-23 du Code de l'Urbanisme ; la date à prendre en compte pour l'affichage au siège de l'Agglomération étant celle du premier jour où il est effectué.

24. AMENAGEMENT URBAIN – Urbanisme : Renouvellement de la convention avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (C.A.U.E.) de l'Isère

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** l'adhésion de l'agglomération au C.A.U.E. de l'Isère. Les crédits nécessaires sur inscrits au budget 2021, antenne 7100.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

25. AMENAGEMENT URBAIN – Urbanisme : Convention opérationnelle (B093) rue Pégeron entre la Ville de Vienne, l'EPORA et Vienne Condrieu Agglomération

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** la nouvelle convention opérationnelle (B093) rue Pégeron entre la Ville de Vienne, l'EPORA et Vienne Condrieu Agglomération

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

26. AMENAGEMENT URBAIN – Urbanisme : Convention opérationnelle (B094) llot des mariniers entre la commune de Condrieu, l'EPORA et Vienne Condrieu Agglomération

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** la convention opérationnelle (B094) portant sur l'ilot des mariniers entre Condrieu, l'EPORA et Vienne Condrieu Agglomération.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

27. AMENAGEMENT URBAIN – Urbanisme : Convention de veille foncière et de stratégie foncière (B091) entre la commune de Chasse-sur-Rhône, l'EPORA et Vienne Condrieu Agglomération

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** la convention de veille foncière et de stratégie foncière (B091) entre Chasse-sur-Rhône, l'EPORA et Vienne Condrieu Agglomération.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

28. COHESION SOCIALE – Service commun Animation et Information Jeunesse - Demande de subvention pour la mise en œuvre du projet « C'est mon patrimoine »

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** la sollicitation auprès de la Direction régionale des affaires culturelles Auvergne – Rhône-Alpes (DRAC) d'une subvention pour la mise en œuvre du projet « C'est mon Patrimoine ».

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

29. COHESION SOCIALE – Service commun Animation et Information Jeunesse - Avenant n° 1 à la convention constitutive du service commun

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention constitutive du service commun Animation et Information Jeunesse

**INVITE** les conseils municipaux des 12 communes concernées à en délibérer

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

30. COHESION SOCIALE – Emploi Insertion : conventions d'objectifs et de moyens 2021 Mission Locale Isère Rhodanienne et Mission Locale Rhône Sud

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** les conventions d'objectifs et de moyens des Missions Locales Isère Rhodanienne et Rhône Sud.

**APPROUVE** le versement de la subvention financière à la Mission Locale Rhône Sud pour 27 012€ (20 282 habitants\*1,53-4 020€)

**APPROUVE** le versement de la cotisation à la Mission Locale Isère Rhodanienne de 109 570€ (71 614 habitants \* 1,53€)

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

31. ASSAINISSEMENT – Choix du critère de conformité en temps de pluie pour le système d'assainissement de Chasse sur Rhône

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** le choix de retenir le critère relatif au flux de pollution pour évaluer annuellement la conformité du système d'assainissement de Chasse sur Rhône en temps de pluie.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tout document afférent à la présente délibération.

32. EAUX PLUVIALES – Villette de Vienne - participation de la commune aux travaux chemin de l'Oie, Vienne - participation de la commune aux travaux porte de Lyon et rue Abbé Pierre Calès.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**SOLLICITE**, dans le cadre des travaux de rénovation du réseau d'eaux pluviales du chemin de l'Oie, la commune de Villette de Vienne pour le versement d'une subvention d'équipement correspondant à 50% du coût net estimé de l'opération, soit une participation prévisionnelle de 4 000 € HT.

**SOLLICITE**, dans le cadre des travaux de mise en séparatif du réseau unitaire, la Ville de Vienne pour le versement d'une subvention d'équipement correspondant à 50% du coût net des opérations soit une participation prévisionnelle de :

- 35 838 € HT pour les travaux rue Abbé Pierre Calès
- 35 958,50 € HT pour les travaux Portes de Lyon

**DIT** que les recettes correspondantes sont inscrites au budget général de Vienne Condrieu Agglomération article 13241, fonction 811, service Assainissement (systèmes d'assainissement), antenne 4450 (eaux pluviales).

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

33. EAU POTABLE – Conventions avec Bièvre Isère Communauté relatives à la mise en œuvre de la compétence eau potable

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** les termes de la convention pour la réalisation d'une mission d'audit de fin de contrat de délégation de service public de l'ex-SIE de l'Amballon.

**APPROUVE** les termes de la convention relative aux modalités de fin de contrat de délégation de service public de l'ex-SIE de l'Amballon.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer les deux conventions précitées et tous documents afférents à la présente délibération.

34. EAU POTABLE – Approbation du dossier et lancement de l'enquête publique pour la révision de la déclaration d'utilité publique du captage d'eau de la Bachasse à Condrieu

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** le dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique joint en annexe à la présente délibération, en vue de leur dépôt en Préfecture pour instruction,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à solliciter Monsieur le Préfet du Département du Rhône pour qu'il engage l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique qui conduira au prononcé de la déclaration d'utilité publique,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à engager toutes démarches nécessaires dans le cadre de cette procédure.

35. EAU POTABLE – Modification des statuts du syndicat mixte fermé des eaux de Gerbey Bourrassonnes

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** les statuts modifiés du syndicat mixte fermé des eaux de Gerbey Bourrassonnes tels que joints à la présente délibération,

**CHARGE** Monsieur le Président de notifier la présente délibération au Président du syndicat mixte fermé des eaux de Gerbey Bourrassonnes et à la Présidente de la communauté de communes Entre Bièvre et Rhône,

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

36. ENVIRONNEMENT – Air Energie Climat / Qualité de l'air : convention avec la Région pour l'amélioration de la qualité de l'air sur le périmètre du Plan de Protection de l'Atmosphère de l'Agglomération Lyonnaise

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** les termes de l'avenant à la convention cadre « pour l'amélioration de la qualité de l'air sur le territoire du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de l'agglomération Lyonnaise » entre la Région Auvergne Rhône Alpes et les autres EPCI du périmètre du PPA.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer la convention précitée et tous documents afférents à la présente délibération.

37. TRANSPORT ET MOBILITE – Convention d'accompagnement du CEREMA dans le cadre du programme Innovation Territoriale et pour la Logistique Urbaine Durable (INTERLUD)

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** l'intégration de Vienne Condrieu Agglomération au dispositif INTERLUD (Innovation Territoriale pour la Logistique Urbaine Durable) porté par le CEREMA (Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement).

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

38. TRANSPORT ET MOBILITE – Modes actifs : Projet d'expérimentation d'une flotte de vélo-partage en libre-service - définition des tarifs

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** la mise en place de manière expérimentale de la flotte de vélos partagés.

**DECIDE** qu'il sera appliqué les tarifs suivants :

	Vélo classique	Vélo à assistance électrique
Caution	100 €	200 €
20 premières minutes	Gratuit	Gratuit
De 20 à 110 minutes	1 € par tranche de 30 minutes entamée	2 € par tranche de 30 minutes entamée
110 minutes et +	4 € par tranche de 30 minutes entamée	6 € par tranche de 30 minutes entamée

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

39. VOIRIE – Fonds de concours de la Ville de Vienne pour la réfection du boulevard de la République

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**SOLLICITE** un fonds de concours de la Ville de Vienne pour l'aménagement du boulevard de la République à hauteur de 50 % du coût hors taxes des travaux, subventions déduites.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tout document afférent à la présente délibération.

40. EVENEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS – Partenariat de projet - Les clins d'œil de l'humour

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**AUTORISE** le Président à signer une convention de partenariat pour l'opération de « Les clins d'œil de l'humour », dont le projet est joint à la présente délibération.

**PREVOIT** les crédits nécessaires pour l'année 2021, d'un montant prévisionnel de 10 000 € TTC, sont inscrits au B. P. et imputés à l'article 6574 COM 5902.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

41. RESSOURCES HUMAINES – Actualisation du tableau des effectifs

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE ET MODIFIE** comme suit le tableau des effectifs actualisé résultant des changements explicités :

<b>Créations de postes</b>	
<b>Postes A SUPPRIMER</b>	<b>Postes A CREER</b>
	1 technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe
	1 rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe
	1 ingénieur territorial
	1 attaché territorial

Sauf indication contraire, tous les postes mentionnés sont à temps complet.

<b>Transformations de poste</b>	
<b>Postes A SUPPRIMER</b>	<b>Postes A CREER</b>
1 adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> cl. TNC 85%	1 adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> cl. TNC 80%
1 cadre de santé paramédical 2 <sup>ème</sup> classe	1 puéricultrice hors classe
1 adjoint technique	1 auxiliaire de puériculture principal 2 <sup>ème</sup> classe
1 technicien	1 technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe
1 attaché TNC 80%	1 attaché

Sauf indication contraire, tous les postes mentionnés sont à temps complet.

<b>Mise en œuvre des propositions 2021 en matière d'avancement de grade</b>	
<b>Postes A SUPPRIMER</b>	<b>Postes A CREER</b>
1 attaché principal	1 attaché hors classe
1 directeur territorial	1 attaché hors classe
1 rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1 rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe
4 adjoints administratifs principaux 2 <sup>ème</sup> classe	4 adjoints administratifs principaux 1 <sup>ère</sup> classe
2 techniciens principaux de 2 <sup>ème</sup> classe	2 techniciens principaux de 1 <sup>ère</sup> classe
1 technicien	1 technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe
5 adjoints techniques principaux 2 <sup>ème</sup> classe	5 adjoints techniques principaux 1 <sup>ère</sup> classe
1 éducateur de jeunes enfants	1 éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle
6 auxiliaires de puériculture principales de 2 <sup>ème</sup> classe	6 auxiliaires de puériculture principales de 1 <sup>ère</sup> classe
1 éducateur des APS principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1 éducateur des APS principal de 1 <sup>ère</sup> classe
1 adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1 adjoint d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe
2 adjoints d'animation	2 adjoints d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe

Sauf indication contraire, tous les postes mentionnés sont à temps complet.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

42. RESSOURCES HUMAINES – Adoption des lignes directrices de gestion de Vienne Condrieu Agglomération

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** les Lignes Directrices de Gestion déterminant la stratégie pluriannuelle de pilotage des Ressources Humaines ainsi que les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

**PREND ACTE** que les Lignes Directrices de Gestion sont établies pour une durée pluriannuelle maximale de 6 ans et qu'elles peuvent faire l'objet, en tout ou partie, d'une révision en cours de période.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

43. ADMINISTRATION GENERALE – Délégation de pouvoirs - Compte rendu de mandat - Information au Conseil Communautaire sur les décisions du Président et la passation de marchés publics

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**PREND ACTE** des décisions suivantes :

N°21-15 Sortie de l'inventaire FORD CB 241 DE.

N°21-16 Attribution d'aides économiques exceptionnelles aux commerçants et artisans dans le cadre de la crise sanitaire de la covid-19.

N°21-17 Signature d'un protocole d'accord transactionnel avec l'entreprise PACA TP pour la réparation des dégradations de chaussée chemin du Pitiot et route de la Viallière à Septème.

N°21-18 Délégation d'exercice du droit de préemption à la commune de Vienne sur le bien cadastre BD 333 appartenant à Madame Magali AILLOUD.

N°21-19 Convention de servitude de canalisation d'eaux usées avec l'ASL du lotissement Les Vignes à Saint-Cyr-sur-Rhône.

N°21-20 Délégation d'exercice du droit de préemption à l'EPORA sur le bien cadastré AN 464 – AN 465 – AN 529 sis 35 rue de la Convention à Chasse-sur-Rhône.

N°21-21 Attribution d'aides économiques exceptionnelles aux commerçants et artisans dans le cadre de la crise sanitaire de la covid-19.

N°21-22 Délégation d'exercice du droit de préemption à la commune de Vienne sur le bien cadastré BC106 sis rue Marchande à Vienne.

N°21-23 Mise à disposition temporaire de l'ensemble de la Maison du festival (locaux et aménagements extérieurs) au profit de Jazz à Vienne pour les besoins de son festival – saison 2021.

N°21-24 Délégation d'exercice du droit de préemption à l'EPORA sur le bien sis 37 rue de la Convention à Chasse-sur-Rhône.

N°21-25 Ouverture d'une ligne de trésorerie de 4 000 000 € auprès de la Banque Postale pour le budget principal de Vienne Condrieu Agglomération.

**PREND ACTE** des décisions suivantes prises dans le cadre de la passation de marchés publics :

M21-022 : marché conclu avec l'entreprise HYDROSTADIUM pour la MOE liée à la restauration de la continuité écologique de la Sévenne au droit de la zone industrielle de Leveau pour un montant de 39.850 € H.T.

M21-023 : marché conclu avec l'entreprise COLAS France pour les travaux de rénovation du pont chemin de la raie Brunet à PONT-EVEQUE pour un montant de 69 976 € H.T.

M21-024 : marché conclu avec l'entreprise SIA PARTNERS pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage liée à la réalisation d'un schéma directeur du numérique dans les écoles publiques du territoire pour un montant forfaitaire de 48 375 €HT et 15 jours maximum pour le suivi annuel du schéma.

M21-025 : marché conclu avec le groupement d'entreprises TEDECO/VISI38 pour les essais préalables à la réception des travaux d'eau et d'assainissement et contrôle des collecteurs publics d'eaux usées et eaux pluviales existants pour un montant maximum annuel de 250 000 € H.T. sur 4 ans maximum.

M21-026 : marché conclu avec l'entreprise CUISINE CENTRALE API PREMIERS PAS pour la fourniture et livraison de repas en liaison froide dans l'établissement d'accueil du jeune enfant « la ronde des collines » à Echalas pour un montant maximum de 40 000 € H.T. sur 4 ans maximum.

M21-027: marché conclu avec l'entreprise IMPRIMERIE ZIMMERMANN pour la réalisation de documents imprimés, lot 1 pour un montant de 40 000 € H.T. sur la durée totale du marché, soit 2 ans

M21-028 : marché conclu avec l'entreprise IMPRIMERIE ZIMMERMANN pour la réalisation de documents imprimés, lot 2 pour un montant de 60 000 € H.T. sur la durée totale du marché, soit 2 ans

M21-029 : marché conclu avec l'entreprise ALPHA IMPRIMERIE pour la réalisation de documents imprimés, lot 3 pour un montant de 40 000 € H.T. sur la durée totale du marché, soit 2 ans

M21-030 : marché conclu avec l'entreprise IMPRIMERIE ZIMMERMANN pour la réalisation de documents imprimés, lot 4 pour un montant de 10 000 € H.T. sur la durée totale du marché, soit 2 ans

M21-031 : marché conclu avec l'entreprise IMPRIMERIE ZIMMERMANN pour la réalisation de documents imprimés, lot 5 pour un montant de 60 000 € H.T. sur la durée totale du marché, soit 2 ans

M21-032 : marché conclu avec l'entreprise AXEL pour la fourniture et livraison de vêtements de travail, chaussures et équipements de protection individuelle, lot 1 pour un montant de 60 000 € H.T. sur la durée totale du marché, soit 3 ans

M21-033 : marché conclu avec l'entreprise PHOENIX pour la fourniture et livraison de vêtements de travail, chaussures et équipements de protection individuelle, lot 2 pour un montant de 33 000 € H.T. sur la durée totale du marché, soit 3 ans

M21-034 : marché conclu avec l'entreprise AXEL pour la fourniture et livraison de vêtements de travail, chaussures et équipements de protection individuelle, lot 3 pour un montant de 9 000 € H.T. sur la durée totale du marché, soit 3 ans

M21-035 : marché conclu avec l'entreprise PROLIANS /DESCOURS ET CABAUD pour la fourniture et livraison de vêtements de travail, chaussures et équipements de protection individuelle, lot 4 pour un montant de 51 000 € H.T. sur la durée totale du marché, soit 3 ans

M21-036 : marché conclu avec l'entreprise PROLIANS /DESCOURS ET CABAUD pour la fourniture et livraison de vêtements de travail, chaussures et équipements de protection individuelle, lot 5 pour un montant de 36 000 € H.T. sur la durée totale du marché, soit 3 ans

M21-037 : marché conclu avec l'entreprise PROLIANS /DESCOURS ET CABAUD pour la fourniture et livraison de vêtements de travail, chaussures et équipements de protection individuelle, lot 6 pour un montant de 24 000 € H.T. sur la durée totale du marché, soit 3 ans

M21-038 : marché conclu avec le groupement d'entreprises VFD/ CARS FAURE pour l'exploitation de services de transports publics routiers de personnes créés à titre principal à l'intention des scolaires, lot 1 VIE02 pour un montant de 215 540,03 € H.T.

M21-039 : marché conclu avec le groupement d'entreprises VFD/ CARS FAURE pour l'exploitation de services de transports publics routiers de personnes créés à titre principal à l'intention des scolaires, lot 2 VIE03 pour un montant de 186 111,87 € H.T.

M21-040 : marché conclu avec l'entreprise VFD pour l'exploitation de services de transports publics routiers de personnes créés à titre principal à l'intention des scolaires, lot 3 VIE04 pour un montant de 249 671,73 € H.T.

M21-041 : marché conclu avec le groupement d'entreprises VFD/ CARS FAURE pour l'exploitation de services de transports publics routiers de personnes créés à titre principal à l'intention des scolaires, lot 4 PEV pour un montant de 119 034,34 € H.T.

M21-042 : marché conclu avec l'entreprise VFD pour l'exploitation de services de transports publics routiers de personnes créés à titre principal à l'intention des scolaires, lot 5 : LIGNE PRIMAIRE MOIDIEU-ESTRABLIN pour un montant de 54 282,35 € H.T.

M21-043 : marché conclu avec l'entreprise VFD pour l'exploitation de services de transports publics routiers de personnes créés à titre principal à l'intention des scolaires, lot 6 : ligne 100 pour un montant de 9 729,72 € H.T.

M21-044 : marché conclu avec l'entreprise VFD pour l'exploitation de services de transports publics routiers de personnes créés à titre principal à l'intention des scolaires, lot 7 : LIGNE 110 pour un montant de 8 187,06 € H.T.

M21-045 : marché conclu avec l'entreprise SERVIGNAT pour l'installation d'un groupe froid, bâtiment Antarès pour un montant de 79 275,60 € H.T.

M21-046 : marché conclu avec l'entreprise QUALIT R pour les travaux de modernisation du stade nautique Française Clavery-Bouysson à St Romain en Gal - Lot 02 : démolition pour un montant de 149.000 € H.T.

M21-047 : marché conclu avec l'entreprise CHAZELLE pour les travaux de modernisation du stade nautique Française Clavery-Bouysson à St Romain en Gal - Lot 03 : gros œuvre pour un montant de 1.788.169,57 € H.T.

M21-048 : marché conclu avec l'entreprise VILQUIN pour les travaux de modernisation du stade nautique Française Clavery-Bouysson à St Romain en Gal - Lot 04 : charpente métallique pour un montant de 349 033,69 € H.T.

M21-052 : marché conclu avec l'entreprise DENJEAN pour les travaux de modernisation du stade nautique Française Clavery-Bouysson à St Romain en Gal - Lot 08 : serrurerie – métallerie pour un montant de 447 111 € H.T.

M21-055 : marché conclu avec l'entreprise NEBIHU pour les travaux de modernisation du stade nautique Française Clavery-Bouysson à St Romain en Gal - Lot 11 : cloisonnement-peinture-plafond pour un montant de 267 413,79 € H.T.

M21-056 : marché conclu avec l'entreprise SIAUX pour les travaux de modernisation du stade nautique Française Clavery-Bouysson à St Romain en Gal - Lot 12 : carrelage faïence pour un montant de 622.930,96 € H.T.

M21-059 : marché conclu avec l'entreprise MP ASCENSEURS pour les travaux de modernisation du stade nautique Française Clavery-Bouysson à St Romain en Gal - Lot 15 : ascenseur pour un montant de 21 500 € H.T.

M21-062 : marché conclu avec l'entreprise LARGIER pour les travaux de modernisation du stade nautique Française Clavery-Bouysson à St Romain en Gal - Lot 18 : chauffage-ventilation-plomberie-sanitaire pour un montant de 150 0462,38 € H.T.

M21-063 : marché conclu avec l'entreprise EUROTECHNOLOGIE pour les travaux de modernisation du stade nautique Française Clavery-Bouysson à St Romain en Gal - Lot 19 : traitement d'eau pour un montant de 609 672,53 € H.T.

M21-064 : marché conclu avec l'entreprise CHAPPET pour les travaux de modernisation du stade nautique Française Clavery-Bouysson à St Romain en Gal - Lot 20 : électricité CFO-CFA pour un montant de 399 533,55 € H.T.

M21-066 : marché conclu avec l'entreprise JARDIN SERVICE pour les travaux de modernisation du stade nautique Française Clavery-Bouysson à St Romain en Gal - Lot 22 : VRD- aménagement pour un montant de 356 000 € H.T.

M17-062 AVE1 : Avenant conclu avec l'entreprise INDDIGO pour la mission d'assistance technique et juridique pour le suivi, le contrôle et l'exécution de la DSP en transports urbains ainsi que l'accompagnement de son renouvellement pour un montant de 55 324,40 € H.T.

M20-149AVE1 : Avenant conclu avec l'entreprise CHAZAL pour les travaux d'entretien des espaces verts pour un montant inchangé (ajout de prix nouveaux au BPU)

M20-162AVE1 : Avenant conclu avec l'entreprise MD CONSTRUCTION pour les travaux de reprise du mur de soutènement rue du Buisset à St Romain en Gal pour un montant de 6 626,40 € H.T.

M21-005AVE4 : Avenant conclu avec l'entreprise PROGECO ENVIRONNEMENT pour l'étude et la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des ruissellements d'eaux pluviales sur le secteur de Bérardier à Jardin et Vienne (avenant de transfert avec le SIRRA et passage au forfait définitif)

M20-81AVE2 : Avenant conclu avec N. GUILLOT Architectes pour la mission de maîtrise d'œuvre de la modernisation du stade nautique de St Romain en Gal et la création d'un nouveau bassin couvert pour un montant de 21 900 € H.T.

M20-048AVE2 : Avenant conclu avec l'entreprise CECOIA pour les travaux de réhabilitation de la maison du festival lot 4 : charpente pour un montant de 11 747,34 € H.T.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

\*\*\*\*\*

Fin de séance à 21h35

Vu pour affichage

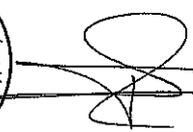
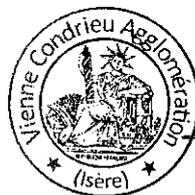
Vienne, le 2 juillet 2021

Le Secrétaire de Séance



Claudine PERROT-BERTON

Le Président,



Thierry KOVACS